

Conditions générales des ventes de l'organisme ACS FORMATION sarl

I- OBJET

Les présentes conditions générales s'appliquent aux prestations et interventions de la société ACS FORMATION, organisme privé de formation professionnelle dont la déclaration d'activité est enregistrée sous le n° 82 73 01 403 73 effectué auprès du Préfet de la Région Rhône-Alpes.

ACS FORMATION apporte son concours au client dans la réalisation d'actions de formation destinées à son personnel.

II- NATURE, CONTENU, DUREE

La nature spécifique du stage, sa durée, le nombre de participants sont précisés sur proposition de ACS FORMATION, et après accord des parties, dans l'offre définitive.

Le client est réputé en plein accord avec la forme, les contenus et les objectifs de l'action de formation sur laquelle il déclare avoir reçu complète information.

III- LIEU

Dans le cadre des formations intra-entreprises sur le site du client, celui-ci s'engage à fournir et/ou autoriser l'accès du matériel nécessaire au formateur et stagiaires et à souscrire les assurances nécessaires au bon déroulement du stage. De plus, le client veillera au respect des obligations soumises au décret n° 92.158 du 20 février 1992.

Dans le cadre des formations interentreprises, la formation aura lieu dans des locaux loués par ACS FORMATION. Dans ce cas, le client s'engage à respecter en son nom et en celui de ses salariés stagiaires, le règlement intérieur de ACS FORMATION

Il est possible que des formations soient sous-traitées avec un organisme partenaire. Dans ce cas, les mêmes conditions que ci-dessus s'appliquent.

IV- INSCRIPTIONS

Les demandes d'inscription sont effectuées en retournant la fiche d'inscription, dûment complétée, datée, signée par une personne habilitée et revêtue du cachet de l'entreprise ou de l'organisme. Ceci vaut ordre de commande. Ce bulletin d'inscription peut toutefois être accompagné d'un bon de commande émanant de l'entreprise ou de l'organisme.

L'inscription doit être faite si possible 7 jours minimum avant le début de la formation, délai permettant à l'organisme de formation de prendre toutes les dispositions administratives et techniques pour mener l'action de formation dans des conditions optimales.

V – CONFIRMATION D'INSCRIPTION

Après enregistrement d'une demande d'inscription, un courrier ou un mail est adressé à l'entreprise ou à l'organisme demandeur pour l'informer. Ce courrier ou ce mail n'engage en rien ACS FORMATION par rapport à la tenue de la formation. La convention de formation envoyée ultérieurement indique les différentes modalités de confirmation, de report ou d'annulation de la formation.

VI- COUT

Les prix des formations sont ceux figurant dans l'offre spécifique établie.

Nos tarifs s'entendent hors taxes, TVA en sus au taux en vigueur et sont fermes pour une validité dont la durée est précisée dans l'offre.

Ils incluent tous nos frais de fonctionnement.

Aux prix d'animation peuvent éventuellement s'ajouter les frais de déplacement, restauration et hébergement du formateur, le matériel pédagogique spécifique, la remise de documents pédagogiques, les frais de déjeuner du(des) stagiaire(s). Ces annexes budgétaires sont alors précisées dans l'offre de ACS FORMATION. Sont exclus les frais de transport et d'hébergement et de salaires du (des) stagiaire(s).

Un acompte d'un montant de 30% maximum de la facture globale est demandé au client, à la commande de la formation (renvoi de la convention signée par celui-ci)

VII-CONVOCATION - PROGRAMME

Environ 15 jours avant la formation, une convocation accompagnée du programme détaillé, du règlement intérieur et au besoin un plan d'accès sont envoyés à l'entreprise ou à l'organisme demandeur qui se charge de les transmettre au(x) stagiaire(s) concerné(s)

VIII- CONVENTION DE FORMATION – ATTESTATIONS DE PRESENCE – FACTURATION

Toute formation fait l'objet d'une convention de formation ou d'un contrat de formation professionnelle.

A l'issue du stage, ACS FORMATION remet à chaque participant une attestation de fin de formation, puis envoie à l'entreprise ou l'organisme ou l'OPCA éventuel une facture du montant total de la formation accompagnée d'une copie de la feuille d'émargement et des attestations individuelles de présence.

Dans le cas de non-prise en charge des frais de stage par l'organisme gestionnaire des fonds de formation, le client s'engage à régler les factures émises par ACS FORMATION.

IX- EVALUATION

Les stagiaires participant à une session de formation bénéficient au minimum d'une évaluation formative continue et d'une évaluation sommative selon ce qui est prévu sur le programme de la formation.

X- REPORT - ANNULATION

ACS FORMATION se réserve le droit de reporter ou d'annuler une session prévue.

Dans ce cas, l'organisme informe le client dans les meilleurs délais et, si annulation, rembourse les frais d'inscription versés.

Toute entreprise a la possibilité, jusqu'à la veille d'une formation, de remplacer un stagiaire défaillant par un autre.

Si une annulation du fait du client intervient dans les 10 jours précédant le stage, une participation de 20% du montant du stage et la totalité des frais réellement engagés (billet de transport, hôtel, restauration, etc...) seront facturés. Le stage est intégralement dû si l'annulation intervient une semaine (5 jours ouvrables) avant le début de la formation. Il en est de même pour tout stage commencé.

X- PROPRIETE INTELLECTUELLE

Des supports de formation peuvent être remis aux stagiaires, qui sont la propriété de ACS FORMATION.

Toute copie ou reproduction ne pourra être utilisée pour un usage collectif. Tout abus sera sanctionné et régi selon les dispositions de la loi du 11 mars 1957 modifiée par la loi du 1^{er} juillet 1992.

